

# PROCÉDURE DE DEMANDE DE MISE EN SERVICE

La demande de mise en service doit être effectuée par l'installateur. Une fois l'installation achevée (raccordements aérauliques, hydrauliques et électriques effectués), l'installateur doit contacter Aldes pour le déclenchement de la Mise En Service (MES) à l'aide du document de demande de mise en service. Merci de respecter obligatoirement cette procédure.

#HealthyLiving

## DÉROULEMENT DE LA DEMANDE (À RÉALISER PAR L'INSTALLATEUR)

- Envoyer les documents suivants par e-mail à [warranty.be@aldes.com](mailto:warranty.be@aldes.com)
  1. Le document de demande de mise en service Aldes complété
  2. Le calcul de débit de l'installation, fourni par le responsable PEB
  3. Le plan de l'installation
  4. La copie de la facture de livraison de l'appareil
- À la réception de votre demande, Aldes mandatera une Société Technique Agréée (STA) pour la réalisation de cette MES. Cette société contactera le propriétaire pour convenir d'une date d'intervention et vous en tiendra informé.
- À l'issue de l'intervention, un document complet sera retourné à Aldes par la STA qui vous en fournira une copie. Aldes enregistrera cette MES dans le cadre du suivi de l'extension de la garantie.

## CONDITIONS DE RÉALISATION

La mise en service ne pourra s'effectuer qu'aux conditions suivantes :

- L'installation est destinée à un usage prévu par ALDES.
- L'installation est achevée et prête à fonctionner.
- L'accès aux appareils s'effectue en toute sécurité.

La demande de MES doit nous arriver au maximum 6 mois après la livraison de l'appareil par le fournisseur (date de facture faisant foi).

Si la STA ne peut pas effectuer la mise en service car l'installation n'est pas conforme,

1. le demandeur doit mettre son installation en conformité selon les remarques de la STA.
2. le demandeur doit contacter Aldes pour planifier à nouveau la visite de la STA pour la MES.

Une fois la MES effectuée et validée, une facture sera envoyée au demandeur. Elle comprendra le montant de la MES (315 € HTVA) ainsi que les frais de déplacements et de main d'œuvre liés au premier passage de la STA.

**L'INSTALLATEUR RESTE SEUL RESPONSABLE DE L'INSTALLATION RÉALISÉE.  
AUCUNE MODIFICATION ET INTERVENTION SUR L'INSTALLATION  
NE PEUT ÊTRE RÉALISÉE PAR LA STA LORS DE LA MISE EN SERVICE.**

## COORDONNÉES DE CONTACT

ALDES Benelux | 60 Rue Jean Verkruyts | 4681 Hermalle-sous-Argenteau | Tél. : +32 4 374 98 20  
E-mail : [warranty.be@aldes.com](mailto:warranty.be@aldes.com) | [www.aldesbenelux.com](http://www.aldesbenelux.com)



# DOCUMENT DE DEMANDE DE MISE EN SERVICE

NOM DU PROJET : .....

N° de facture : .....

Date de facture : .....

INSTALLATEUR : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tel : .....

E-mail : .....

N° de TVA .....

CLIENT FINAL (PROPRIÉTAIRE) : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tel 1 : .....

Tel 2 : .....

E-mail : .....

## DISTRIBUTEUR (SI D'APPLICATION)

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

## CONFIGURATION DE L'INSTALLATION

Construction :  Neuve  Rénovation

Habitat :  Collectif  Individuel

Type d'installation :  InspirAIR 150 Classic et ModBus  InspirAIR 150 Premium  InspirAIR 240 Classic et ModBus

InspirAIR 240 Premium  InspirAIR 370 Classic et ModBus  InspirAIR 370 Premium  DeeFlyCube 300

DeeFlyCube 370  DeeFlyCube 550/550+  DFE compact micro-watt 450  DFE compact micro-watt 600

DFE compact micro-watt 800  DFE micro-watt 450  DFE micro-watt 600  DFE micro-watt 800

DFE TOP micro-watt 450  Autre produit résidentiel  
(> 800m<sup>3</sup>/h)

## MISE EN ŒUVRE IMPÉRATIVE PAR L'INSTALLATEUR AVANT TOUTE DEMANDE

Partie aéraulique  Oui  Non

- Réseaux raccordés et étanches
- Gaines adaptées, pertes de charge limitées

Partie électrique  Oui  Non

- Protections électriques adaptées de l'installation
- Raccordement au réseau électrique définitif (pas de raccordement chantier ou groupe électrogène)
- Raccordement électrique de tous les composants nécessaires

Partie hydraulique  Oui  Non

- Raccordements des condensats avec siphon

L'INSTALLATEUR RESTE SEUL RESPONSABLE DE L'INSTALLATION RÉALISÉE.  
AUCUNE MODIFICATION ET INTERVENTION SUR L'INSTALLATION NE PEUT  
ÊTRE RÉALISÉE PAR LA STA LORS DE LA MISE EN SERVICE.

[aldesbenelux.com](http://aldesbenelux.com)

SIGNATURE, DATE ET CACHET DE L'INSTALLATEUR